

ORIGINES DE LA COMMUNE DE SAINT-OYENS.

Saint-Oyens, que les textes latins appellent Sanctus Eugendus de Rottières, doit évidemment son origine à un oratoire ou chapelle érigé près du ruisseau des Rottières. Des textes qui vont de 1337 à 1707 montrent que ce cours d'eau était appelé autrefois la Belle-Fontaine, ce qui signifie Bonne Source, nom que l'on retrouve dans plusieurs localités du pays. Une bonne Fontaine est une source dont les eaux ont ou avaient une vertu médicinale et qui, pour ce motif, était vénérée de la population environnante. Elle était probablement déjà connue du temps des Romains. Dans le haut-Moyen-âge, on plaçait tout auprès, comme d'habitude, un oratoire dédié à un Saint. Ce fut ici Saint Eugendus, le fondateur primitif de l'Abbaye de Saint-Claude à l'ouest du Jura qui avait des filiales sur le versant oriental de la montagne, et était, par conséquent, bien connu dans la contrée. Ce nom d'Eugendus a été transformé en parler roman en Houent (1552) Oyent (1556) Oinet (1571) et finalement en Oyant, Oyen, que ce fut aussi le cas pour le patron de l'Abbaye de St-Claude. Quant au nom de Rottières, l'Essai de Toponomie romande de H. Jaccard le fait dériver de rottes, venant du latin ruptas, roche, avec un suffixe ière. Il existe en France, dans le Département de l'Aube, une commune de la Rothière, dont le nom doit avoir la même origine, et les étymologistes français y voient plutôt l'équivalent d'un bois que l'on appellerait aujourd'hui une oseraie (longnon les noms du lieu de la Francs). C'est à cette interprétation qu'il faut résumer: Saint-Oyens est un village construit auprès d'un oratoire, près d'une source à vertu médicinale, dans un lieu où l'osier abondait. Des lieux dits: En Mongillan, en Planens, aujourd'hui disparus, permettant d'admettre qu'il y a eu là, dans le haut Moyen-âge d'autres habitants épars.

Cet oratoire de Saint-Oyens s'est développé dans la suite des âges. Un bul du Pape Innocent II, de 1139, dit que l'Abbaye de Romainmôtier possédait entre autre l'église de Bursins, avec les chapelles de Bursinel et de Gimel, l'église de Sancto-Eugendo, et d'autres encore. On se demande s'il n'y a pas ici une erreur de transcription, et qu'il faille plutôt lire: l'église de Bursins avec la chapelle de Bursinel et l'église de Gimel avec la chapelle de Saint-Oyens ? Car celle-ci n'apparaît jamais dès lors comme paroisse indépendante; peut-être, cependant, y eut-il une fusion entre Gimel et Saint-Oyens, car en 1285, le curé de Gimel possède des biens dans la paroisse de Gimel et Saint-Oyens; par cette fusion, Gimel aurait pris le dessus. Comment l'église de Saint-Oyens tomba dans la dépendance de Romainmôtier, aucun texte ne le dit. Ce fut probablement le résultat d'une libéralité de Seigneur du lieu. Pour le surplus, nous savons seulement que le Curé de Gimel en avait la direction encore au 16^{ème} siècle, qu'on y voyait un autel de St-Maurice, qu'une confrérie du St-Esprit s'y rattachait. Le couvent de Bonmont avait été aussi le sujet de libéralités des Seigneurs du lieu, notamment en ce qui concerne le domaine de Mongilland. Ceci concerne le spirituel. Au point de vue temporel, le village de Saint-Oyens dépendait des Seigneurs de Mont-le-Vieux, dont les héritiers devinrent au 15^{ème} siècle les Barons de Rolle et ensuite de subdivisions de la Baronnie, les Seigneurs du Rosay. C'est à raison de cette situation qu'en 1493, Amédée de Viry, Seigneur de Mont-le-Vieux et de Rolle prêle Hommage au Duc de Savoie pour l'ensemble de ses possessions, notamment le village de Saint-Oyens de Rottières. Après la réformation, les Steiger de Berne ne se partagèrent la Baronnie de Rolle et ses dépendances, et finalement la majeure partie des droits seigneuriaux de Saint-Oyens revint aux noble Rolaz, Seigneur du Rosay, et, à la veille de la Révolution helvétique à M. Kilehberger de Berne, Baron de Rolle.

Un rôle de 1707 indique que 40 communiens de Saint-Oyens relevaient du Seigneur du Rosay, lui devaient, les uns, la chevauchée, c'est-à-dire le service militaire une semaine par

an, les autres les cens, les dîmes et les corvées habituelles qui sont les impôts d'autrefois. D'autres habitants relevaient directement des Seigneurs de Berne, héritiers des droits que les maisons de Romainmôtier et de Bonmont, et aussi le Baron d'Aubonne, avaient acquis anciennement à Saint-Oyens. Au Moyen-âge, les conditions, des hommes de Saint-Oyens variaient suivant leur origine. Il y avait tout d'abord une famille de chevaliers qui possédait dans la localité les domaines les plus importants. Jean de Saint-Oyen est en 1172 déjà, l'un des bien faiseurs de l'Abbaye de Bonmont; on cite après lui, Anselme et le chevalier Humbert, l'un des familiers du Seigneur de Mont, tandis qu'en 1214, le chevalier Narduin de Saint-Oyens est parmi les commensaux du Seigneur de Prangins, et l'année suivante, le chevalier Girard siège à la Cour de l'Evêque de Genève, Aymont de Grandson. Cette famille paraît s'être éteinte dans la première moitié du 14^{ème} siècle, après s'être fondue dans plusieurs maisons bourgeoises et avoir vendu une notable partie de ses biens aux Thoire et Villars, Barons d'Aubonne. Les derniers actes qu'on ait d'eux sont en 1335, un hommage rendu à ce Baron par Jaquète, fille de feu Guillaume de Saint-Oyens et veuve de Perceval de Saint-Oyens; puis en 1340, un autre hommage de cette même Jaquète remariée à un bourgeois de Gimel, Pier Sanctour, qui vint se fixer à Saint-Oyens où il fit souche. Après les chevaliers de Saint-Oyens apparaissent d'autres familles nobles ou notables, telles que, au 14^{ème} et au 15^{ème} siècle, les du Crest, les Murgier en 1324, les Fazan alias Mex en 1335, les Sanctours en 1337, les Jotterand en 1449, venant de Bière, les Reynaud et les Pesières, dont les chefs occupent la charge de prieurs de la Confrérie en 1482, les Mongilland, qui semblent avoir hérité aussi des biens des anciens chevaliers, avaient leurs maisons tout près de l'église et finirent par émigrer à Rolle au début du 17^{ème} siècle, les Mamboury, les Davet, les Dauphin et bien d'autres encore; ces familles étaient toutes composées d'hommes libres, ne devant aux Seigneurs que les redevances accoutumées, impôts consistant en cens, dîmes, corvées droits d'avoinerie et de panaterie et des émoluments dus à raison du droit de justice exercé par le Seigneur de Mont ou de Rolle. Droits de garde aussi qui assuraient aux cultivateurs la protection de l'Autorité supérieure. Ainsi, Etienne Reynaud payait en 1522 pour ce motif 2 deniers genevois par an, soit un peu moins d'un franc de nos jours, dont les 2/3 revenaient au Seigneur de Mont et 1/3 au Duc de Savoie. Belles recettes pour ces puissants personnages. A l'exception des Reynaud, toutes familles ont disparu, soit par extinction, soit par émigration. Les vides ont été successivement remplis par d'autres, venues la plupart de villages voisins. Comme les registres d'Etat-civil de la paroisse de Gimel et Saint-Oyens ne commencent qu'en 1571, on ne peut connaître que rarement la date de leur établissement à Saint-Oyens. C'est ainsi qu'en 1581 apparaissent comme parrains Claudon et François Grosjean, qui étaient fils d'un Petermand Martinod, alias Grosjean; à la même date un homonyme, Antoine Grosjean dit Panisset est à Mont, ce qui peut indiquer l'origine des deux premiers qui sont les ancêtres directes des nombreuses familles Grosjean d'aujourd'hui. En 1588, Bernard Martin, Chappuis, soit Charpentier à Aubonne, épouse à Saint-Oyens Jeanne Mongilland, veuve de Claude Monod. Il s'y fixe. Il a eu deux fils au moins, Jacques et David qui sont sans doute la souche des Martin actuels. Au 17^{ème} siècle apparaissent les RoCHAT (1662) et les Quiblier (1697), comme aussi les Dumartheray venus droit d'Essertines, où on les constate très anciennement déjà. Des autres familles bourgeoises datent plus récemment: Dietrich 1749, Loup 1746, Stalder 1764, Blum 1842, Schmidt 1848, Guntzleurger 1872. On vient de parler de bourgeoisie, cela sous-entend l'existence d'une commune organisée. En temps que commune, Saint-Oyens existe dès le début par le simple fait de l'existence d'une communauté d'intérêts de ses habitants, soit la participation à des biens communs. C'est en 1491 qu'apparaît pour la première fois l'énumération de ces biens communs, mais il

a du exister d'autres documents plus anciens qui sont perdus. Dans cet acte de 1491, la commune de Saint-Oyens, déclare reconnaître d'Amédée de Viny, Baron de Rolle et Seigneur de Mont-le-Vieux:

1- 30 poses de terre, génévrier, bois, essert, située en la Maivennes, touchant notamment le chemin de Saint-Oyens au Saugey et la terre et le bois de Jean de Mongilland.

2- 60 poses de terre, raspes et bois, situées en Prévondavaux soit en Pesières, que possédaient autrefois les nobles de Bursinel.

3- 20 poses de terre et bois voisins du second bois, touchant le ruisseau de la Comba-lanibellin.

Pour l'ensemble de ces biens, chaque homme de la Commune de Saint-Oyens devait payer deux sous de cens annuel, soit dix francs, deux mesures et six quarterons d'avoine et deux deniers pour la panaterie, droit de cuire le pain, plus deux deniers pour le focage, droit d'habitation par ménage. En outre, d'une manière générale, tous les communiens devaient au souverain les services, corvées et autres, les usages, les tributs dus par tous les habitants de la chatellerie de Mont et ils étaient assujettis pour le courant au métral de Mont, c'est-à-dire à l'intendant du Seigneur de Mont. Cette reconnaissance de 1491 est évidemment incomplète, en ce sens que les communiens de Saint-Oyens avaient d'autres biens encore, tels que leur église, leur four banal et peut-être encore d'autres pâturages. Il n'existait pas alors de Maison de Ville, cela va sans dire. Les habitants de Saint-Oyens se réunissaient à l'église, qu'ils avaient charge d'entretien, et là était leur centre d'occupations. Comme dans presque toutes les communes du pays, ils étaient groupés en une confrérie pieuse, au vocable du St-Esprit, qui se réunissait chaque année à la Pentecôte et avait l'obligation de faire ce jour-là formellement et dans d'autres temps de l'année, des libéralités aux pauvres. Cette confrérie existe en 1401, elle est probablement plus ancienne. En cette année-là, Perrod dou Santour, descendant des anciens chevaliers, lui lègue deux quarterons de froment de rente annuelle, assigné sur une pose de terre au Flon, par quoi il faut probablement entendre le ruisseau de Rottières. En 1449, on le voit placer une somme disponible sur une terre au Murgier appartenant à Mermet Jotterand. Cette confrérie a son Conseil. Ses représentants ou prieurs sont en 1482, Antoine Reynaud et Pierre Peseret. Nous voyons par ces indications que la confrérie avait des biens propres, dépendant de ceux de la commune. Mais en fait, c'est son Conseil, ses prieurs, qui administrent les biens communaux et lorsque après la Réforme, les confréries furent supprimées, leurs biens revinrent à la commune, sous réserve d'en attribuer le revenu aux pauvres. Le Conseil de la confrérie devint celui de la commune. Les documents du 14^{ème} siècle laissent entrevoir à Saint-Oyens une douzaine de familles, dont chacune possédait un lot de terre plus ou moins important. Chacune de ces terres étaient grevées d'un impôt fixe et perpétuel en faveur du Seigneur. Ce système offrait cette particularité que l'impôt ne pouvait être modifié et que, si ensuite d'héritage, par exemple, la terre était morcelée entre plusieurs familles, chaque morceau en supportait sa part. Au bout d'un certain nombre de génération et de morcellements, on arrivait à des résultats très curieux.

Ainsi, en 1624, Pierre Reynaud payait à « leurs Excellences de Berne » pour un morceau de terre, le mot est bien juste, le 1/48 de 1/12 de quarteron de froment de rente annuelle. On voit d'ici les calculs que devaient faire les dîmiers, soit les receveurs de l'impôt foncier. Ce morcellement des terres témoigne indirectement du développement de la population. Ce développement, réjouissant à certains égards, avait son revers. C'est que la terre, trop morcelée, finissait par avoir peine à nourrir son homme. D'où une émigration à peu près forcée par l'insuffisance du revenu. Un rentier de 1707, indique à Saint-Oyens l'existence d'une quarantaine de familles, soit environ 200 personnes. Il n'y en avait plus que 158 en

1782, et le pasteur de Gimel écrivait alors que sur le nombre, 79, soit exactement la moitié, étaient pauvres et que la commune ayant des dettes, et la moitié des terres était non cultivée et en broussailles, il fallait rechercher de l'assistance au dehors. Le recensement de la population de 1930 n'indique plus que 136 habitants à Saint-Oyens. A celui de 1950, il y en avait 142.

Il n'est guère possible de trouver une documentation dans les archives communales, car une grande partie de celles-ci a disparu dans l'incendie qui ravagea le village le 27 juin 1857, où 22 bâtiments furent la proie des flammes.

Cette documentation sur les origines de la commune de Saint-Oyens a été donnée par M. l'Archiviste cantonal.